



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 29-0278-1 | Numéro de version: | 3.00 |
| Date de révision: | 04/04/2025 | Annule et remplace la version du : | 17/07/2024 |

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ Easy Dispenser 250

Numéros d'identification de produit

UU-0015-7725-1 UU-0110-2916-0

7100062558 7100231726

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Electrique

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

29-0077-7, 29-0076-9

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange: Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d
Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Contient:

Anhydride maléique; N-méthylididécylamine.

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|-------|---|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---------------------------------------|
| P273 | Eviter le rejet dans l'environnement. |
| P280E | Porter des gants de protection. |

Intervention ::

| | |
|-------------|--|
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

La note L s'applique

Raison de la révision:

Étiquetage Kit: CLP % inconnu - L'information a été ajoutée.
Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été ajoutée.
Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Remarque CLP (phrase) - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été supprimée.



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 29-0076-9 | Numéro de version: | 4.00 |
| Date de révision: | 04/04/2025 | Annule et remplace la version du : | 26/02/2024 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ Easy Dispenser 250 Part A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Electrique

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
 Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|--------------------|------------|-----------|-------------|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | 203-571-6 | < 0,3 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

28% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---------|--|
| Huile de soja | (N° CAS) 8001-22-7 (N° CE) 232-274-4 | 64 - 67 | Substance non classée comme dangereuse |
| Copolymère butadiène-anhydride maléique | (N° CAS) 25655-35-0 | 24 - 28 | Substance non classée comme dangereuse |
| Huile de soja époxydée | (N° CAS) 8013-07- | 6 - 8 | Substance non classée comme dangereuse |

| | | | |
|----------------------------|--|-------|--|
| | 8 (N° CE) 232-391-0 | | |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | (N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 | < 0,8 | Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 |
| Toluène | (N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 | < 0,3 | Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Anhydride maléique | (N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 | < 0,3 | EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 1, H372 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|--------------------|--|---|
| Anhydride maléique | (N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 | (C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|----------------------------|------------|------------|--|---|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | VME Suisse | VLEP(vapeurs et aérosols)(8 heures):0.4mg/m3(0.1 ppm);VLCT(vapeurs et aérosols)(15 minutes):0.4 mg/m3(0.1 ppm) | C |
| Toluène | 108-88-3 | VME Suisse | VLEP (8 heures):190 mg/m3(50 ppm);VLCT(15 minutes):760 mg/m3(200 ppm) | Ototoxicité de bruit d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques, Tératogène (fœtus) catégorie 2, Tératogène (Repro) catégorie 2 |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | VME Suisse | VLEP(Inhalable vapeur/aérosol)(8 heures):10 mg/m3; VLCT(Inhalable vapeur/aérosol)(15 minutes):40 mg/m3 | Cancérogène catégorie 1B, Groupe C, toxique pour le fœtus |

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Paramètre | Milieu | Moment de prélèvement | Valeur | Mentions additionnelles |
|------------|------------|--------------------|------------------|----------------------------|-----------------------|----------|-------------------------|
| Toluène | 108-88-3 | Suisse VBT valeurs | Acide hippurique | Créatinine dans les urines | c-b | 2 g/g | |
| Toluène | 108-88-3 | Suisse VBT valeurs | o-Crésol | Urine | b-c | 0.5 mg/l | |
| Toluène | 108-88-3 | Suisse VBT valeurs | Toluol | Sang | b | 600 ug/l | |
| Toluène | 108-88-3 | Suisse VBT valeurs | Toluol | Urine | b | 75 ug/l | |

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

b-c: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.
b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Il n'y a pas de nécessité de porter un équipement de protection des yeux.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|----------------|-------------|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur | Ambre clair |

| | |
|---|---|
| Odeur | Douce d'hydrocarbure |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | 246,1 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | >=148,9 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 140 449 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | Nulle |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <=186 158,4 Pa [<i>@ 55 °C</i>] |
| Densité | 0,89 g/ml |
| Densité relative | 0,89 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|----------------------------|--------------|------------|--|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Huile de soja | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Huile de soja | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Huile de soja époxydée | Cutané | Lapin | LD50 > 20 000 mg/kg |
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Rat | LD50 > 2 930 mg/kg |
| Toluène | Cutané | Rat | LD50 12 000 mg/kg |
| Toluène | Inhalation - | Rat | LC50 30 mg/l |

| | | | |
|--------------------|-------------------|-------|------------------|
| | Vapeur (4 heures) | | |
| Toluène | Ingestion | Rat | LD50 5 550 mg/kg |
| Anhydride maléique | Cutané | Lapin | LD50 2 620 mg/kg |
| Anhydride maléique | Ingestion | Rat | LD50 1 030 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Huile de soja | Jugement professionnel | Irritation minimale. |
| Huile de soja époxydée | Lapin | Aucune irritation significative |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Homme et animal | Irritation minimale. |
| Toluène | Lapin | Irritant |
| Anhydride maléique | Homme et animal | Corrosif |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Huile de soja | Jugement professionnel | Moyennement irritant |
| Huile de soja époxydée | Lapin | Aucune irritation significative |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Lapin | Moyennement irritant |
| Toluène | Lapin | Irritant modéré |
| Anhydride maléique | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------|-----------------------------|---------------|
| Huile de soja époxydée | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Humain | Non-classifié |
| Toluène | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Anhydride maléique | Multiplés espèces animales. | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------------|------------|---------------|
| Anhydride maléique | Humain | Sensibilisant |

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|----------------------------|----------|---|
| Huile de soja époxydée | In vitro | Non mutagène |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | In vitro | Non mutagène |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | In vivo | Non mutagène |
| Toluène | In vitro | Non mutagène |
| Toluène | In vivo | Non mutagène |
| Anhydride maléique | In vivo | Non mutagène |
| Anhydride maléique | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|----------------------------|------------|------------------------------------|---|
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Rat | Non-cancérogène |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Multipl es espèces animales. | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Inhalation | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------------|------------|--|------------|------------------------------|-----------------------------|
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 1 génération |
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 1 génération |
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 1 génération |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 100 mg/kg/jour | 2 génération |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 2,3 mg/l | 1 génération |
| Toluène | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | LOAEL 520 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |
| Toluène | Inhalation | Toxique pour le développement | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 2 génération |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 2 génération |
| Anhydride maléique | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 140 mg/kg/jour | Pendant l'organogenèse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------|----------------------|--------------------|
| Toluène | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Toluène | Inhalation | Irritation des voies | Certaines données positives | Humain | NOAEL Non | |

| | | | | | | |
|--------------------|------------|---------------------------------------|---|--------|----------------------|-----------------------------|
| | | respiratoires | existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | disponible | |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non-classifié | Souris | NOAEL 0,004 mg/l | 3 heures |
| Toluène | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Anhydride maléique | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Peut provoquer une irritation respiratoire. | Humain | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------------|------------|---|---|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Huile de soja époxydée | Ingestion | Foie Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 250 mg/kg/jour | 2 années |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 250 mg/kg/jour | 28 jours |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | sang | Non-classifié | Rat | LOAEL 420 mg/kg/jour | 40 jours |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Système endocrine | Non-classifié | Rat | NOAEL 25 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | Ingestion | Coeur | Non-classifié | Souris | NOAEL 3 480 mg/kg/jour | 10 semaines |
| Toluène | Inhalation | Système auditif Système nerveux des yeux Système olfactif | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | Système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 2,3 mg/l | 15 Mois |
| Toluène | Inhalation | Coeur Foie Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Inhalation | Système endocrine | Non-classifié | Rat | NOAEL 1,1 mg/l | 4 semaines |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non-classifié | Souris | NOAEL Non disponible | 20 jours |
| Toluène | Inhalation | os, dents, ongles et / ou les cheveux | Non-classifié | Souris | NOAEL 1,1 mg/l | 8 semaines |
| Toluène | Inhalation | système hématopoïétique système vasculaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | tractus gastro-intestinal | Non-classifié | Multiplés espèces animales. | NOAEL 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Ingestion | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 625 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | Coeur | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | Foie Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Multiplés espèces animales. | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Souris | NOAEL 600 mg/kg/jour | 14 jours |
| Toluène | Ingestion | Système endocrine | Non-classifié | Souris | NOAEL 105 mg/kg/jour | 28 jours |

| | | | | | | |
|--------------------|------------|---|---|--------|----------------------|------------|
| Toluène | Ingestion | système immunitaire | Non-classifié | Souris | NOAEL 105 mg/kg/jour | 4 semaines |
| Anhydride maléique | Inhalation | Système respiratoire | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,0011 mg/l | 6 Mois |
| Anhydride maléique | Inhalation | Système endocrine système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Coeur Foie des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,0098 mg/l | 6 Mois |
| Anhydride maléique | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 55 mg/kg/jour | 80 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 250 mg/kg/jour | 183 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | Coeur Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/jour | 183 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | tractus gastro-intestinal | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 80 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Chien | NOAEL 60 mg/kg/jour | 90 jours |
| Anhydride maléique | Ingestion | la peau Système endocrine système immunitaire des yeux Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 80 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|---------|---------------------|
| Toluène | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---------------|-----------|-----------|---|------------|------------------|---------------|
| Huile de soja | 8001-22-7 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |

3M™ Scotchcast™ Easy Dispenser 250 Part A

| | | | | | | |
|---|------------|--------------------|---|-----------|--|-------------------------|
| Copolymère butadiène-anhydride maléique | 25655-35-0 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Algues vertes | Point final non atteint | 72 heures | EbC50 | >100 mg/l |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Puce d'eau | Expérimental | 24 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Algues vertes | Point final non atteint | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | râpé | Expérimental | 21 jours | EC50 | 909 mg/kg (poids sec) |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Ver rouge | Expérimental | 56 jours | NOEC | 1 000 mg/kg (poids sec) |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Microbes du sol | Expérimental | 28 jours | EC50 | 402 mg/kg (poids sec) |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | >10 000 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >0,4 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,48 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 0,4 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Medaka | Expérimental | 42 jours | NOEC | 0,053 mg/l |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,023 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Bactéries | Expérimental | 18 heures | EC10 | 44,6 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 75 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Algues vertes | Produit d'hydrolyse | 72 heures | ErC50 | 74,4 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Puce d'eau | Produit d'hydrolyse | 48 heures | EC50 | 93,8 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 10 mg/l |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Algues vertes | Produit d'hydrolyse | 72 heures | ErC10 | 11,8 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Saumon Coho | Expérimental | 96 heures | LC50 | 5,5 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Crevette | Expérimental | 96 heures | LC50 | 9,5 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 12,5 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Grenouille Léopard | Expérimental | 9 jours | LC50 | 0,39 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Saumon rose | Expérimental | 96 heures | LC50 | 6,41 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 3,78 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Saumon Coho | Expérimental | 40 jours | NOEC | 1,39 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | NOEC | 10 mg/l |

| | | | | | | |
|---------|----------|-----------------|--------------|-----------|------|----------------------------------|
| Toluène | 108-88-3 | Puce d'eau | Expérimental | 7 jours | NOEC | 0,74 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Boue activée | Expérimental | 12 heures | IC50 | 292 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Bactéries | Expérimental | 16 heures | NOEC | 29 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Bactéries | Expérimental | 24 heures | EC50 | 84 mg/l |
| Toluène | 108-88-3 | Ver rouge | Expérimental | 28 jours | LC50 | >150 mg par kg de poids corporel |
| Toluène | 108-88-3 | Microbes du sol | Expérimental | 28 jours | NOEC | <26 mg/kg (poids sec) |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|----------|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Huile de soja | 8001-22-7 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 76 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | |
| Copolymère butadiène-anhydride maléique | 25655-35-0 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 92 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Composant analogue Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique (pH 7) | >1 Années (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Produit d'hydrolyse Biodégradation | 25 jours | évolution dioxyde de carbone | >90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique | 0.37 minutes (t 1/2) | |
| Toluène | 108-88-3 | Expérimental Biodégradation | 20 jours | Demande biologique en oxygène | 80 %BOD/ThO D | APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées |
| Toluène | 108-88-3 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 5.2 jours (t 1/2) | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---------------|-----------|---|-------|--------------|---------------|-----------|
| Huile de soja | 8001-22-7 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | | |
|---|------------|---|-----------|---|-------|--------------------------------|
| Copolymère butadiène-anhydride maléique | 25655-35-0 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | >6.2 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Expérimental BCF - Poisson | 56 jours | Facteur de bioaccumulation | 1277 | OECD305-Bioconcentration |
| Anhydride maléique | 108-31-6 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -2.61 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |
| Toluène | 108-88-3 | Expérimental FBC - Autres | 72 heures | Facteur de bioaccumulation | 90 | |
| Toluène | 108-88-3 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.73 | |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|------------------------|-----------|-----------------------------------|--------------|---------------------|-----------|
| Huile de soja époxydée | 8013-07-8 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 10 000 000 000 l/kg | Episuite™ |
| Toluène | 108-88-3 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 37-160 l/kg | |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u> |
|----------------------------|-------------------|-----------------------|--|
| 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | Gr.3: non classifié | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Toluène | 108-88-3 | Gr.3: non classifié | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> |
|-------------------|-------------------|
| Toluène | 108-88-3 |

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH071 Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

| | |
|-------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été ajoutée.

Section 5: Produits de combustion dangereux (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch



Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 29-0077-7 | Numéro de version: | 6.00 |
| Date de révision: | 10/06/2026 | Annule et remplace la version du : | 19/06/2025 |

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotchcast™ Easy Dispenser 250 Part B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Electrique

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüslikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

Un mélange similaire a été testé pour les lésions oculaires/irritations oculaires et les résultats de test ne répondent pas aux critères de classification.

Un mélange similaire a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests ne répondent pas aux critères de classification.

Un mélange similaire a été testé pour la sensibilisation cutanée et les résultats des tests ne répondent pas aux critères de classification.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d
Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Identifiant(s) | EC No. | % par poids |
|---------------------|----------------|-----------|-------------|
| N-méthylidécylamine | 7396-58-9 | 230-990-1 | 3 - 7 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|-------|---|
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---------------------------------------|
| P273 | Eviter le rejet dans l'environnement. |
| P280E | Porter des gants de protection. |

Intervention ::

| | |
|------|--------------------------------|
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
|------|--------------------------------|

La note L s'applique

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---------|---|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | (N° CAS) 64742-52-5 (N° CE) 265-155-0 | 60 - 90 | Nota L Tox.aspiration 1, H304 |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | (N° CAS) 69102-90-5 | 10 - 30 | Substance non classée comme dangereuse |
| N-méthyl-dodécylamine | (N° CAS) 7396-58-9 (N° CE) 230-990-1 | 3 - 7 | Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d |
| 1-Dodécylamine, N-dodécyl-N-méthyl- | (N° CAS) 2915-90-4 (N° CE) 220-838-2 | < 0,25 | Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 |
| METHYLDIOCTYLAMINE | (N° CAS) 4455-26-9 (N° CE) 224-703-9 | < 0,25 | Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtrés types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique: Liquide

| | |
|---|---|
| Couleur | Ambre clair |
| Odeur | Douce d'hydrocarbure aromatique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | >=260 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | >=232,2 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | >=260 °C |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 665 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | <=1 % [<i>@ 77 °F</i>] |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <=133,3 Pa [<i>@ 55 °C</i>] |
| Densité | 0,94 g/ml |
| Densité relative | 0,94 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Masse moléculaire: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.
Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

Aldéhydes
 Hydrocarbures
 Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone
 Vapeurs ou gaz irritants
 Oxydes d'azote.
 Vapeur toxique, gaz, particule.

Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.
 Oxydation, chaleur ou réaction.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|-----------|------------|-------------------------------------|
| Produit | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | Ingestion | | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |

| | | | |
|-----------------------|-----------|-------|--------------------|
| N-méthylididécylamine | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| N-méthylididécylamine | Ingestion | Rat | LD50 990 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|----------------------|
| Produit | Lapin | Moyennement irritant |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin | Irritation minimale. |
| N-méthylididécylamine | Lapin | Irritant |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|----------------------|
| Produit | Lapin | Moyennement irritant |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin | Moyennement irritant |
| N-méthylididécylamine | Lapin | Moyennement irritant |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|---------------|---------------|
| Produit | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| N-méthylididécylamine | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|-----------------------|----------|--------------|
| N-méthylididécylamine | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|-----------|------------|---|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion | Rat | Non-cancérogène |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-----------------------|-----------|--|------------|---------------------|----------------------------------|
| N-méthylididécylamine | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 50 mg/kg/jour | 29 jours |
| N-méthylididécylamine | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 30 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| N-méthylididécylamine | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | NOAEL 30 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |
| N-méthylidécylamine | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------------------|-----------|--|---------------|------------|---------------------|--------------------|
| N-méthylidécylamine | Ingestion | tractus gastro-intestinal Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 30 mg/kg/jour | 29 jours |
| N-méthylidécylamine | Ingestion | Coeur Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 50 mg/kg/jour | 29 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|---|---------------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | Identifiant(s) | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|----------------|-------------------|-------------------------|------------|--|---------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Vairon de Fathead | Point final non atteint | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |

| | | | | | | |
|---|------------|--------------------|---|------------|--|------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Algues vertes | Composant analogue | 96 heures | Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau | >100 mg/l |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | 10 mg/l |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Bactéries | Composant analogue | 10 minutes | NOEL | >1,93 mg/l |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | 69102-90-5 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | 948 mg/l |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | 0,004 mg/l |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 0,41 mg/l |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 0,024 mg/l |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 0,002 mg/l |
| 1-Dodécaneamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | ErC50 | 0,004 mg/l |
| 1-Dodécaneamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Truite arc-en-ciel | Composant analogue | 96 heures | LC50 | 0,41 mg/l |
| 1-Dodécaneamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EC50 | 0,024 mg/l |
| 1-Dodécaneamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEC | 0,002 mg/l |
| 1-Dodécaneamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Boue activée | Composant analogue | 3 heures | EC50 | 948 mg/l |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | ErC50 | 0,004 mg/l |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Truite arc-en-ciel | Composant analogue | 96 heures | LC50 | 0,41 mg/l |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EC50 | 0,024 mg/l |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEC | 0,002 mg/l |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Boue activée | Composant analogue | 3 heures | EC50 | 948 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | Identifiant(s) | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|----------------|--|----------|-------------------------------|--|--------------------------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Composant analogue Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 31 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | 69102-90-5 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N-méthylididécylamine | 7396-58-9 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 74 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) | OCDE 301B - Mod. CO2 |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|--------------------------------------|----------|------------------------------|--|----------------------|
| 1-Dodécamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Composant analogue Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 74 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Composant analogue Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 74 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours) | OCDE 301B - Mod. CO2 |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | Identifiant(s) | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|----------------|---|-------|---|---------------|------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-52-5 | Composant analogue Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | >6.0 | |
| Homopolymère de 1,3-butadiène à terminaisons hydroxylés | 69102-90-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N-méthylidécylamine | 7396-58-9 | Modèle Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 405 | Episuite™ |
| N-méthylidécylamine | 7396-58-9 | Modèle Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 8.8 | Episuite™ |
| 1-Dodécamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Modèle Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 7 | Catalogic™ |
| 1-Dodécamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Modèle Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 10.84 | Episuite™ |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Modèle Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 6 | Catalogic™ |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Modèle Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 6.91 | Episuite™ |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | Identifiant(s) | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|-----------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------|----------------|-----------|
| 1-Dodécamine, N-dodécyl-N-méthyl- | 2915-90-4 | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 4 300 000 l/kg | Episuite™ |
| METHYLDIOCTYLAMINE | 4455-26-9 | Modèle Mobilité dans le sol | Koc | 36 000 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|---|--|--|--|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN3082 | UN3082 | UN3082 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(MÉTHYLDIDÉCYLAMINE) | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(MÉTHYLDIDÉCYLAMINE) | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(MÉTHYLDIDÉCYLAMINE) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 | 9 | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Dangereux pour l'environnement | Non applicable. | Polluant marin |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | M6 | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

| Catégorie de Dangers | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------|
| | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| E1 Dangereux pour le milieu aquatique | 100 | 200 |

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 75%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|-------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Liste des notes pertinentes

| | |
|--------|--|
| Nota L | La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour cette classe de danger aussi. |
|--------|--|

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
 Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
 Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
 Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
 Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
 Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
 Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été ajoutée.
 Section 11: Danger par aspiration - L'information a été supprimée.
 Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
 Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
 Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
 Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été supprimée.

- Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch